

## Direction du recouvrement

### Contact



#### Adresses

Direction du recouvrement  
Case postale  
Direction générale des affaires institutionnelles et des  
communes  
1014 Lausanne



#### Téléphone

021 316 45 72



#### Fax



#### Mail

recouvrement.dgaic(at)vd.ch



#### Site

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-du-territoire-dit/direction-generale-des-affaires-institutionnelles-et-des-communes-dgaic/direction-du-recouvrement/>



#### Horaires

Renseignements par téléphone, tous les jours : 9h30 à 11h30

### Informations complémentaires

#### Type

Service de recouvrement

#### Informations complémentaires

Le secteur n'est pas ouvert au public

#### Prestations

Renseignements téléphoniques concernant : - le recouvrement de l'assistance judiciaire - le recouvrement des notes de frais pénaux - le recouvrement des créances compensatrices - le recouvrement des amendes et des peines pécuniaires : 021 316 45 72

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)